

# MOTOCROSS

## REGLEMENT DES CHAMPIONNATS

### AUVERGNE-RHONE-ALPES 2019

Version 07-02-2019

La liste des Membres de la Commission motocross est à votre disposition sur le site <http://www.lmaura.org/> et sur l'annuaire de la Ligue 2019.

La Ligue motocycliste Auvergne Rhône-Alpes organise des championnats de motocross. Ils seront principalement réservés aux pilotes adhérents et licenciés à un Club de la Ligue Motocycliste Auvergne Rhône-Alpes affiliés à la Fédération Française de Motocyclisme (FFM).

#### ARTICLE 1 – DIFFERENTS CHAMPIONNATS

LA LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES met en compétition pour la saison 2019 les Championnats suivants :

Dénomination des CHAMPIONNATS de ZONES	Classes et Cylindrées	Ages
65cc	Classe 1 : 65cc	7 à 12 ans
85cc	Classe 1 66cc à 85cc	9 à 15 ans
125cc	Classe 2 125cc 2 Temps	A partir de 13 ans
MX1	Classe 3 et 4 de 151cc à 500cc 2T de 251cc à 650cc 4 T	A partir de 15 ans
MX2	Classe 2 de 100cc à 150cc 2T de 175cc à 250cc 4 T	A partir de 15 ans+ de 125cc A partir de 13 ans -de 125cc
Vétérans	Classe 2 – 3 et 4	A partir de 38 ans
Dénomination des CHAMPIONNATS DE LIGUE	Classes et cylindrées	Ages
Motos Anciennes	125cc à 500cc de 1968 à 1983	A partir de 18 ans
Quads	125cc à 700cc	A partir de 13 ans

**Le présent règlement implique le respect et l'application du Code Sportif F.F.M.**

#### ARTICLE 2– GENERALITES

**Pour tout ce qui n'est pas précisé dans ce règlement se reporter au règlement national de la discipline du Moto-Cross FFM**

Ce règlement est susceptible d'être modifié en cours de saison par avenant, à la seule discrétion de la commission de motocross.

Les championnats se dérouleront dans 4 zones désignées

- 1 Zone OUEST : (03-15-63) =>Eric PARGNIEN
- 2 Zone CENTRE : (42-43-69) =>Cyril CACHET
- 3 Zone EST : (01-73-74) => Dorian HUGUES
- 4 Zone SUD : (07-26-38) => Stéphane DANNONAY

Les responsables de zones précitées seront désignés par la Ligue pour officier sur les épreuves des Championnats en tant que président de jury et seront chargés des différents classements de leur zone et devront veiller à la conformité de l'épreuve.

Tout club organisateur d'une épreuve est responsable du bon déroulement de la manifestation et à ce titre devra fournir le personnel nécessaire (Commissaires de Piste - entretien piste - contrôleurs techniques .....

Les officiels désignés ne s'occuperont que de la partie sportive de la manifestation

Tout club organisateur d'une épreuve de championnat d'une des 4 zones accepte et s'engage à respecter le présent règlement.

En cas d'annulation de course, le club organisateur préviendra le secrétariat de la ligue qui informera les pilotes et les officiels désignés.

En cas de force majeure le jour de la course, le Jury de l'épreuve votera pour l'annulation ou non de l'épreuve. Le remboursement des pilotes ne sera effectué que si l'épreuve est annulée avant les séances d'essais libres et ce, dans les conditions prévues par engage-sports.

En cas de report de date d'une épreuve, les pilotes resteront inscrits pour la date de report ; ceux qui ne pourront pas participer devront avertir le secrétariat de la Ligue par mail.

Les Championnats sont réservés en priorité aux licenciés de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes inscrits dans les temps (cette condition est valable pour tous les pilotes quel que soit leur classement) et titulaires d'une licence F.F.M. de l'année en cours

Ils sont ouverts aux Pilotes des Ligues extérieures (hors classement cumulé) et dans la limite des places disponibles avec possibilité d'engagement 15 jours avant l'épreuve.

Les pilotes titulaires d'une licence INTER délivrée par un Moto-club du ressort territorial de la ligue (uniquement de la ligue AURA) pourront participer aux épreuves. Toutefois, leurs résultats ne compteront pas pour le championnat (les pilotes seront classés uniquement à la journée).

Par dérogation à ce qui précède, les pilotes titulaires d'une licence INTER Jeunes pourront être classés aux championnats auxquels ils participent.

Un Pilote ne peut participer qu'à une seule catégorie sur une même épreuve.

Les plateaux 65cc - 85cc – 125cc – MX1 – MX2 – Vétérans et Motos Anciennes seront composés de 45 pilotes maximum (suivant homologation de la piste) et de 30 pilotes maximum pour les Quads.

### ARTICLE 3– Déroulement de l'épreuve

**Le déroulement de l'épreuve sera défini dans chacune des annexes de zone. Il comportera à minima les modalités d'essais, de qualification et de mise en grille.**

Les courses pourront s'effectuer soit

- par catégorie
  - par catégorie regroupée (OPEN) avec une ou plusieurs séries
- Une épreuve peut comporter ces deux possibilités.

Un pilote ne peut prendre le départ de la course qu'à condition d'avoir fait au moins un tour d'essai.

#### **Durée des essais et manches**

Essais libres	de 10 mn à 15 mn	
Essais chronos	15 mn	
Espoirs 65 cc		2 manches de 12 mn + 1T (maximum 20 minutes d'après les RTS)
Espoirs 85 cc	Minimum	2 manches de 15 mn + 1T (maximum 20 minutes d'après les RTS)
125cc	Minimum	2 manches de 15 mn + 1T (maximum 30 minutes d'après les RTS)
MX2	Minimum	2 manches de 15 mn + 1T
MX1	Minimum	2 manches de 15 mn + 1T
Vétérans	Minimum	2 manches de 15 mn + 1T

Lorsqu'il y a regroupement des 65cc et des 85cc, les 2 manches sont de 15 mn + 1T (il y a un classement séparé par catégorie : pour les points => 50 pts 1<sup>er</sup> 65cc => 50 pts 1<sup>er</sup> 85cc, et le podium)

### **Championnat Espoir 65cc**

**Motos admises** : Classe 1 ⇒ 65cc

**Pilotes admis**

Les pilotes de 7 ans à 12 ans (ne pas avoir 13 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2019). Les pilotes devront être âgés de 7 ans minimum le jour de l'épreuve.

Peuvent prétendre participer au championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM INJ, LUE, NJ, CEX. Ils devront être en possession soit du guidon d'argent ou d'or, soit du CASM

### **Championnat Espoir 85cc**

**Motos admises** : Classe 1 ⇒ 85cc

**Pilotes admis**

Les pilotes de 9 ans à 15 ans (ne pas avoir 16 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2019)

Les pilotes devront être âgés de 9 ans minimum le jour de l'épreuve

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM INJ, LUE, CEX, NJ et NCO, en possession du guidon d'argent ou d'or pour les pilotes âgés de 11 ans et du CASM à partir de 12 ans.

**2 catégories (classement scratch)**

⇒ 85cc – de 12 ans (ne pas avoir 13 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours)

⇒ 85cc + de 12 ans (le pilote devra avoir 13 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours)

### **Championnat 125cc**

**Motos admises** : Classe 2 ⇒ 125cc 2 Temps

**Pilotes admis**

Les pilotes devront être âgés de 13 ans minimum le jour de l'épreuve.

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM INJ, LUE, CEX, NJ3C et NCO.

### **Championnat MX2**

**Motos admises** : Classe 2 ⇒ de 100cc à 150cc 2T & de 175cc à 250cc 4 T

**Pilotes admis**

Les pilotes devront être âgés de 15 ans minimum le jour de l'épreuve. Classe 2 + de 125 cc

Les pilotes devront être âgés de 13 ans minimum le jour de l'épreuve. Classe 2 ⇒ de 100cc à 125cc 2T

Les pilotes doivent être en possession d'une licence, NCO, LUE, CEX, INT ou INJ, délivrée par la FFM

### **Championnat MX1**

**Motos admises** : Classe 3 et 4 ⇒ de 151cc à 500cc 2T & de 251cc à 650cc 4 T

**Pilotes admis**

Les pilotes devront être âgés de 15 ans minimum le jour de l'épreuve.

Les pilotes doivent être en possession d'une licence NCO, CEX, LUE, INT ou INJ, délivrée par la FFM

### **Championnat VETERANS**

**Motos admises** : Classe 2 – 3 et 4

**Pilotes admis**

Peuvent prétendre participer à ce Championnat, tous pilotes âgés de 38 ans minimum le jour de l'épreuve

Les pilotes doivent être en possession d'une licence NCO, CEX, LUE, INT, délivrée par la FFM.

**4 catégories (selon règlement du Chpt de France Vétérans) (classement scratch)**

⇒ Bronze de 38 à 44 ans

⇒ Argent de 45 à 51 ans

⇒ Or de 52 à 58 ans

⇒ Platine à partir de 59 ans

## **ARTICLE 4 – NUMERO DE COURSE – INSCRIPTION et ENGAGEMENT**

### **Numéro de course**

La demande de numéro se fera directement sur le site engage-sports <https://ffm.engage-sports.com> A partir du 15 décembre 2018.

Les pilotes de la ligue ayant un numéro attribué en 2018 seront prioritaires pour le conserver à condition qu'ils en fassent la demande avant le 3 janvier ; passé ce délai le numéro sera libre.  
Le pilote ne pourra s'engager qu'à partir de la validation de son numéro.

**Les numéros attribués aux pilotes des Ligues extérieures auront quatre chiffres (125- MX2- MX1 et vétérans) et seront payants 10 € (voir fiche inscription en annexe : dernière page du règlement)**

Le numéro dans le dos du pilote est obligatoire.

Dans chaque catégorie, un numéro ne sera attribué qu'une seule fois.

Catégories	Grille de numéros pour les pilotes ligue AURA	Grille de numéros pour les pilotes hors ligue
65cc	du n° 1 au n° 999	du n° 1 au n° 999
85cc	du n° 1 au n° 999	du n° 1 au n° 999
125cc – MX1 – MX2 – VETERANS	du n° 1 au n° 999	Du n° 1000 au n°1999
MOTOS ANCIENNES	du n° 1 au n° 999	du n° 1 au n° 999
QUADS	du n° 1 au n° 999	du n° 1 au n° 999

### **Inscription aux épreuves**

L'inscription ne pourra s'effectuer que si le numéro à l'année a été validé.

Elle se fera à partir du site engage-sports <https://ffm.engage-sports.com> avec paiement par CB uniquement.

Ce n'est qu'à partir du moment où l'inscription est validée que le pilote est considéré comme engagé.

### **Les engagements**

Tarif des engagements (location des transpondeurs et frais d'engagement inclus dans ce tarif)

- 35 € pour les catégories Espoirs 65cc et Espoirs 85cc

- 45 € pour les autres catégories

**La validation des engagés se fera par le secrétariat de ligue en concertation avec le responsable de zone et commencera 3 semaines avant l'épreuve avec priorité aux pilotes de la zone concernée jusqu'à cette date ensuite seront engagés les pilotes des autres zones par ordre d'arrivée puis les pilotes hors ligue.**

Majoration de 10 € pour les engagements pris 5 jours avant l'épreuve (ex mardi soir pour épreuve le dimanche)

Les Pilotes des Ligues extérieures, dans la limite des places disponibles, pourront être engagés 15 jours avant l'épreuve aux mêmes conditions que les pilotes de la ligue

### **Pilotes souhaitant déclarer forfait :**

Le Pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra prévenir obligatoirement le secrétariat de la Ligue (par mail) et se déclarer forfait sur le site internet engage-sports.

Si le forfait intervient l'avant-veille ou la veille de la manifestation, le pilote devra prévenir le Club et le Délégué du Championnat par téléphone et confirmer son forfait par écrit à la Ligue.

Le pilote s'excusant moins de 30 jours avant l'épreuve ne pourra participer à aucune autre épreuve organisée le même jour ou week-end. (hors championnat de France, trophée de France, coupe de France, épreuve FIM Europe ou épreuve FIM)

**Seules les raisons médicales seront acceptées pour prétendre au remboursement du droit d'engagement, le pilote devra fournir un certificat médical détaillé dans les 4 jours suivant son forfait. Par mail ou courrier postal**

**Aucun remboursement pour les pilotes déclarant forfait le jour de l'épreuve**

## ARTICLE 5 – LES PLAQUES

Les chiffres doivent être clairement lisibles. Les numéros réfléchissants sont interdits. Les dimensions doivent être respectées sur les plaques numéros (voir règlement FFM)

Catégorie	Couleur de plaque	Couleur des numéros
65cc	BLEUE	BLANCS
85cc	BLANCHE BLEUE	NOIRS
125cc	NOIRE	BLANCS
MX1 (classe 3 et 4)	BLANCHE	NOIRS
MX2 (classe 2)	NOIRE	BLANC
Motos Anciennes	125cc	NOIRE
	250cc	VERTE
	500cc	JAUNE
Quads	VERTE	BLANCS

## ARTICLE 6 – CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE – REGLES TECHNIQUES

### Vérifications administratives :

Le Pilote devra obligatoirement présenter une pièce d'identité avec sa licence 2019 ainsi que le livret technique

Elles seront effectuées le samedi sur le circuit et éventuellement le dimanche matin suivant le règlement particulier de l'épreuve. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation sera considéré comme absent.

Un livret technique lui sera remis sur la première épreuve et devra être présenté obligatoirement sur chaque épreuve, en cas de perte du livret le pilote aura une amende de 5 euros.

Chaque pilote recevra un bracelet et deux bracelets accompagnateurs (accès zone panneautage pour mécanicien et panneuteur avec licence adéquate). L'âge minimum pour l'accès à la zone de panneautage est de 14 ans.

### Vérifications techniques :

Les vérifications techniques seront effectuées le samedi sur le circuit de **16 H 30 à 19 H 30** et éventuellement le dimanche matin suivant le règlement particulier de l'épreuve, avec attribution des transpondeurs. Le Pilote devra présenter une machine propre. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation sera considéré comme absent.

Le club organisateur devra obligatoirement désigner un Commissaire Technique 1er degré et 2 aides pour aider le Commissaire Technique dans sa tâche.

Il devra prévoir un espace clôturé, suffisamment vaste, disposant d'une entrée aménagée en couloir permettant le passage des machines une à une pour éviter toute bousculade. Il y aura un abri couvert pour effectuer les vérifications (ou éventuellement le démontage des motos).

## Se référer au règlement technique des championnats de France de motocross.

### Normes des équipements 2019

PECTORALE	DORSALE	GILET INTEGRAL (Pectorale et dorsale intégrées)
Norme EN 14021 ou label FFM	Norme EN 1621-2 ou label FFM	Pectorale : Norme EN 14021 Dorsale : Norme EN 1621-2 ou label FFM

### Le casque :

Il est obligatoire et doit être homologué aux normes FFM suivant règlement FFM 2019 :

**Niveau sonore :** Pour les limites maximum, se référer aux RTS – niveau sonore des machines. Toute machine présentant un niveau non conforme aux RTS susmentionnées sera exclue de l'épreuve

**Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental sous peine de sanction.**

## ARTICLE 7 – CHRONOMETRAGE

Lors de chaque manifestation, les concurrents se verront remettre un transpondeur qu'ils devront restituer au responsable des transpondeurs au plus tard une demi-heure après la fin de la dernière course.

En cas de non restitution du transpondeur ou en cas de restitution d'un transpondeur défectueux à la fin de l'épreuve, les pilotes recevront une facture de 200 €. A défaut, ils doivent les envoyer dans les trois jours à leurs frais à l'adresse du responsable des transpondeurs.

## ARTICLE 8 – POINTS ET CLASSEMENTS

L'attribution des points sera identique pour tous les Championnats selon barème ci-dessous :

1 <sup>er</sup>	50 pts	11 <sup>ème</sup>	35 pts	21 <sup>ème</sup>	25 pts	31 <sup>ème</sup>	15 pts	41 <sup>ème</sup>	5 pt
2 <sup>ème</sup>	48 pts	12 <sup>ème</sup>	34 pts	22 <sup>ème</sup>	24 pts	32 <sup>ème</sup>	14 pts	42 <sup>ème</sup>	4 pt
3 <sup>ème</sup>	46 pts	13 <sup>ème</sup>	33 pts	23 <sup>ème</sup>	23 pts	33 <sup>ème</sup>	13 pts	43 <sup>ème</sup>	3 pt
4 <sup>ème</sup>	44 pts	14 <sup>ème</sup>	32 pts	24 <sup>ème</sup>	22 pts	34 <sup>ème</sup>	12 pts	44 <sup>ème</sup>	2 pt
5 <sup>ème</sup>	42 pts	15 <sup>ème</sup>	31 pts	25 <sup>ème</sup>	21 pts	35 <sup>ème</sup>	11 pt	45 <sup>ème</sup>	1 pt
6 <sup>ème</sup>	40 pts	16 <sup>ème</sup>	30 pts	26 <sup>ème</sup>	20 pts	36 <sup>ème</sup>	10 pt		
7 <sup>ème</sup>	39 pts	17 <sup>ème</sup>	29 pts	27 <sup>ème</sup>	19 pts	37 <sup>ème</sup>	9 pt		
8 <sup>ème</sup>	38 pts	18 <sup>ème</sup>	28 pts	28 <sup>ème</sup>	18 pts	38 <sup>ème</sup>	8 pt		
9 <sup>ème</sup>	37 pts	19 <sup>ème</sup>	27 pts	29 <sup>ème</sup>	17 pts	39 <sup>ème</sup>	7 pt		
10 <sup>ème</sup>	36 pts	20 <sup>ème</sup>	26 pts	30 <sup>ème</sup>	16 pts	40 <sup>ème</sup>	6 pt		

Ne sera pas classé un coureur qui :

- n'a pas franchi la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur
- n'a pas accompli les 75% du total des tours (ce chiffre sera arrondi à l'unité inférieure ex 7 T1/2 = 7 T) effectués par le premier

(autoriser un résultat égal à l'exigence sera paramétré par les chronométreurs)

En cas d'ex aequo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement de l'arrivée de la dernière manche.

Aucun report de points (hors quads) ne sera effectué en cas de concurrence de date avec une épreuve (cette règle s'applique à toutes épreuves quelque soit sa capacité, championnat de France, Trophée de France, Coupe de France, épreuve FIM Europe, épreuve FIM).

Les points obtenus par les pilotes hors ligue et Inter ne seront pas redistribués.

## ARTICLE 9 REMISE DES PRIX

**Récompense à charge de l'organisateur**

Minimum les 3 premiers en 65cc, 125cc, MX2, MX1, Féminines

Minimum les 3 premiers en 85 -12ans, 85 +12ans,

Minimum les 3 premiers scratch en Vétérans + 1 er par catégorie (Bronze- Argent-Or et Platine).

Une remise des prix aura lieu en fin d'année dans chaque zone (pour être récompensé, le pilote devra participer au moins à la moitié des épreuves)

## ARTICLE 10 – FINALE CHAMPIONNAT DE LIGUE

**AVENANT du 07/02/2019**

Une finale sera organisée en fin de saison pour les catégories 65 85 125 MX1 MX2 et Vétérans

Ces finales pourront se disputer sur le même lieu pour tous ou sur 2 terrains différents en séparant les catégories journée plus courte, contrainte de certaines organisations sur les horaires, configuration de la piste pour les petites cylindrées .....

Chaque zone sélectionnera 11 pilotes par catégorie ( 10 pour les 65cc et \*\* 85cc ) par ordre de leur classement et de leur volonté de participer, ceux-ci devront obligatoirement être classés au championnat et licenciés dans un club de la zone représentée

Les responsables de zones préviendront les pilotes retenus afin que ceux-ci s'engagent directement auprès du secrétariat de la ligue

Chaque zone informera le secrétariat de ligue des pilotes sélectionnés pour validation et ce 15 jours avant l'épreuve

Prix de l'engagement identique aux courses de zones

**\*\*Pour la catégorie 85 cc il devra y avoir dans la sélection 5 pilotes +de 12 ans et 5 pilotes moins de 12 ans ( Il y aura 2 podiums à partir du classement scratch)**

Pour la catégorie vétérans minimum 2 pilotes bronze, 2 pilotes argent, 2 pilotes or, 2 pilotes platine

S'il s'avérait qu'une zone n'atteigne pas le quota de pilotes dans une catégorie, les places resteront vacantes.

Même barème de points que les championnats de zones pour l'attribution des points

#### **Durée des essais et manches pour les finales**

Essais libres 10 mn à 15 mn

Essais chronos

- 12 mm 65 cc

-15 mm 85cc

20 mm 125 MX2 MX1 Vétérans

Espoirs 65 cc 2 manches de 12 mn + 1T

Espoirs 85 cc 2 manches de 15 mn + 1T

125cc 2 manches de 20 mn + 1T

MX2 2 manches de 20 mn + 1T

MX1 2 manches de 20 mn + 1T

Vétérans 2 manches de 20 mn + 1T

#### **REMISE DES PRIX**

**Plaques podium seront fournies par la commission moto cross de la ligue, à charge au club de fournir les coupes**

La première féminine par catégorie

Les 3 premiers en 65cc, 125cc, MX2, MX1

Les 3 premiers en 85 -12ans, 85 +12ans,

**Les 3 premiers scratch en Vétérans + 1er par catégorie ( Bronze- Argent-Or et Platine )**

#### **Dates retenues pour 2019-**

##### **Finale 65 et 85cc**

**La VOULTE 07 le 27 octobre 2019**

##### **Finale 125 MX2 MX1 Vétérans**

**YSSINGEAUX le 13 octobre 2019**

#### **ARTICLE 11 – COUPE DES REGIONS DE FRANCE**

La sélection des Pilotes sera assurée par l'E.T.R. et validée par le Président de la Ligue pour obtenir une équipe la plus représentative de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Les engagements à la Coupe des Régions seront pris en charge par la Ligue AuRA et les pilotes y participant ainsi qu'un Délégué seront défrayés de leurs frais kilométriques.

Un pilote refusant de participer à la Coupe des Régions de France ne pourra participer à aucune autre course ce même week-end (hors championnat de France ou sélection fédérale).

#### **ARTICLE 12 JURY**

Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par le Jury conformément aux dispositions du Code Sportif Fédéral.

#### **ARTICLE 13 RECLAMATIONS**

Les classements seront affichés. En cas de réclamation(s), celle(s)-ci sera (ont) remise(s) au Directeur de Course, dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats. Un chèque de caution de 75.00 € doit obligatoirement être joint avec chaque réclamation écrite.

**Tout pilote engagé sur une épreuve se doit d'avoir un comportement correct, il est responsable de ses accompagnateurs autant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve.**

**Pour les clauses non évoquées dans le présent règlement, se référer aux règlements aux règles générales de la discipline motocross de l'année 2019 ainsi qu'au code sportif de la FFM et aux règles techniques et de sécurité fédérales.**

**Article 1 : Machines admises.**

Cylindrées : de 125cc à 500cc et plus de 1968 à 1983.

Toutes les motos sont acceptées du moment qu'elles respectent les caractéristiques générales d'origine et l'année millésime maximum de 1983. Les guidons modernes Pro Taper dit sans barre sont interdits, toutes les pièces doivent être d'origine, ou avoir été disponibles en 1983 sauf éventuellement les amortisseurs (mais doivent conserver le débattement d'origine). Les fourches inversées sont interdites (à part la fourche de marque Simons distribuée à cette époque). Les motos de course spéciales prototypes, fabrication artisanale ou autres devront faire l'objet d'un contrôle spécial et respecter l'utilisation de pièces de machines de caractéristiques générales d'origine de l'année 1983 au plus. Les motos doivent être munies d'un coupe circuit fixé à gauche sur le guidon à portée de la main sans quitter la poignée, et une protection doit être installée pour protéger le pignon de sortie de boîte de vitesse.

Lors du contrôle technique une vigilance toute particulière devra être apportée aux tests d'arrêt d'urgence des motos du fait des allumages d'époques relativement fragile sur certaines machines.

Plaques :           **125cc** => noires - n° blancs  
                              **250cc** => vertes – n° blancs  
                              **500cc** => jaunes – n° noirs

**Article 2 : Pilotes admis.**

Pilotes titulaires d'une licence délivrée F.F.M. : NCO – MAT – INTER - EUROPENNE.

Age minimum : 18 ans dans l'année en cours. Les pilotes seront classés en championnat de Ligue Motos Anciennes à condition qu'ils participent à 50% des épreuves du championnat.

Le Championnat Motos Anciennes est réservé en priorité aux licenciés de la Ligue Auvergne Rhône Alpes ainsi qu'aux licenciés des Ligues extérieures qui ont été classés dans le championnat de Ligue Auvergne Rhône Alpes 2018 de motos anciennes, inscrits dans les temps et titulaire d'une licence FFM.

Il est ouvert aux pilotes des autres Ligues extérieures dans la limite des places disponibles avec possibilité d'engagement 10 jours avant l'épreuve.

La priorité d'engagement sera donnée aux pilotes qui ont été classés dans le championnat de Ligue Auvergne Rhône Alpes 2018 de motos anciennes, inscrits sur toutes les courses en début d'année, puis sur un maximum d'épreuves, puis par rapport à la date d'inscription sur engage-sports.

**Article 3 : Temps de roulage.**

1er essai ; une séance d'essais libre de 15 mn. Une liste de départ est établie par rapport au classement général de l'année précédente à la 1ère épreuve puis sur la base du classement général à chaque épreuve.

2ème essai ; 15 mn avec chrono. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ.

2 manches de 20 mn + 1 tour.

**Article 4 : Catégories de motos.**

1ère catégorie : Motos pré 76 (année 1968 à 1976) sans restriction d'âge pour les pilotes et sans distinction de cylindrée.

2ème catégorie : Motos pré 83 (année 1977 à 1983) avec catégorie liée à l'âge sans distinction de cylindrée.

**Article 5 : Catégories d'âge.**

L'âge retenu pour les pilotes sera celui à la date de la première épreuve de l'année 2019.

Catégorie d'âge pour les pilotes :

- Catégorie Motos Anciennes de 1977 à 1983 :
  - Bronze : de 18 à 34 ans révolus,
  - Argent : de 35 à 54 ans révolus,
  - Or : de 55 à 69 ans révolus,
  - Platine à partir de 70 ans.
- Catégorie Pré 76 : sans critère d'âge.
- Catégorie Féminine : sans critère d'âge.

**Article 6 : Récompenses. Tous les pilotes récompensés doivent être présents.**

Seront récompensés à chaque épreuve, les 3 premiers scratches ainsi que le 1er de chaque catégorie (Bronze – Argent – Or – Platine - Féminine et pré 76 = 8 coupes maximum)

Le pilote plusieurs fois récompensé, n'aura qu'une seule coupe.

Le pilote absent à la remise des prix n'aura pas de coupe.

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra pas en changer en cours d'année sinon les points acquis seraient perdus.

Le classement général du Championnat de Ligue Motos Anciennes sera établi d'après les résultats de toutes les épreuves. Les pilotes seront classés au championnat à condition qu'ils participent à 50% des épreuves du championnat.

En fin d'année, seront récompensés les 3 premiers du classement général et de chaque catégorie : Bronze, Argent, Or, Platine, Féminine, Pré 76.

**Article 7 : Points et classement.**

Les points seront attribués selon le barème ci-dessous :

1 <sup>er</sup> 50 pts	10 <sup>ème</sup> 36 pts	19 <sup>ème</sup> 27 pts	28 <sup>ème</sup> 18 pts	37 <sup>ème</sup> 9 pt
2 <sup>ème</sup> 48 pts	11 <sup>ème</sup> 35 pts	20 <sup>ème</sup> 26 pts	29 <sup>ème</sup> 17 pts	38 <sup>ème</sup> 8 pt
3 <sup>ème</sup> 46 pts	12 <sup>ème</sup> 34 pts	21 <sup>ème</sup> 25 pts	30 <sup>ème</sup> 16 pts	39 <sup>ème</sup> 7 pt
4 <sup>ème</sup> 44 pts	13 <sup>ème</sup> 33 pts	22 <sup>ème</sup> 24 pts	31 <sup>ème</sup> 15 pts	40 <sup>ème</sup> 6 pt
5 <sup>ème</sup> 42 pts	14 <sup>ème</sup> 32 pts	23 <sup>ème</sup> 23 pts	32 <sup>ème</sup> 14 pts	41 <sup>ème</sup> 5 pts
6 <sup>ème</sup> 40 pts	15 <sup>ème</sup> 31 pts	24 <sup>ème</sup> 22 pts	33 <sup>ème</sup> 13 pts	42 <sup>ème</sup> 4 pts
7 <sup>ème</sup> 39 pts	16 <sup>ème</sup> 30 pts	25 <sup>ème</sup> 21 pts	34 <sup>ème</sup> 12 pts	43 <sup>ème</sup> 3 pts
8 <sup>ème</sup> 38 pts	17 <sup>ème</sup> 29 pts	26 <sup>ème</sup> 20 pts	35 <sup>ème</sup> 11 pt	44 <sup>ème</sup> 2 pts
9 <sup>ème</sup> 37 pts	18 <sup>ème</sup> 28 pts	27 <sup>ème</sup> 19 pts	36 <sup>ème</sup> 10 pt	45 <sup>ème</sup> 1 pt

Pour être classé, le pilote devra faire un tour complet du circuit (obligation d'un bip du transpondeur) et franchir le drapeau à damier.

**Article 8 : Numéro de course.**

La demande de numéro de course se fait sur le site « engage sport » : <https://ffm.engage-sports.com>.

Un pilote inscrit en 2018 au championnat de Ligue Motos Anciennes pourra conserver son numéro de course pour la saison 2019.

Le numéro ne sera effectif qu'après validation de cette demande de numéro par le Secrétariat de la Ligue Auvergne Rhône Alpes.

Tous les engagements se font sur engage-sport.

Se référer au règlement général de motocross de la Ligue Auvergne Rhône Alpes pour tous les points non abordés par ce règlement particulier.

**Référent Motos Anciennes :**

LAGRANGE Éric – Tél : 06 15 18 83 05 - email : [leo.eric.lagrange@gmail.com](mailto:leo.eric.lagrange@gmail.com)

## **ANNEXE– Championnat de Ligue QUADS**

**Machines admises** : de 125cc à 700cc

### **Pilotes admis**

Peuvent prétendre participer à ce Championnat, tous pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM : NCO – NJ3 (CASM Obligatoire) INTER - EUROPEENNE.

### **Temps de roulage ➔ Nombre de manches à l'appréciation de l'organisateur**

#### **➤ Dans le cas d'une seule série**

- ⇒ 1<sup>er</sup> essai libre : de 10 à 15 mn
- ⇒ 2<sup>ème</sup> essai de 15 mn avec chrono. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ.
- ⇒ soit 2 manches de 20 mn + 2 tours
- ⇒ soit 3 manches de 20 mn + 1 tour

#### **➤ Si l'organisateur choisit de faire rouler 2 séries sur son épreuve**

- ⇒ 1<sup>ère</sup> essai libre de 10 à 15 mn x 2 séries
- ⇒ 2<sup>ème</sup> essai chrono de 15 mn x 2 séries. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ.
  
- ⇒ soit 2 manches de 20 mn + 2 tours (Championnat)
- ⇒ + 2 manches de 20 mn + 1 Tour (consolante)

### **Récompenses**

Seront récompensés les 3 premiers du Championnat, la 1<sup>ère</sup> féminine et le 1<sup>er</sup> Junior (total : 5 coupes x 2 si 2 séries)

Le Club organisateur pourra s'il le souhaite, récompenser plus de 3 pilotes.

### **Report de points**

"Tout pilote qualifié dans un championnat de France (ou Trophée) ou championnat UEM de Quad Cross solo, se déroulant le même week-end qu'une épreuve de ligue, se verra attribuer, pour cette épreuve, des points qui seront calculés sur la moyenne des manches de ligue auxquelles il aura participé sur l'ensemble du championnat (ils ne sont calculables qu'une fois le championnat de ligue terminé)"

## ANNEXE - règlement Championnat de ZONE 1 - OUEST de motocross 2019

1) **Catégorie** : Idem règlement général ligue AURA

### 2) **Déroulement des épreuves**

Configuration type 4 catégories : 65 -85 - 125 - OPEN (MX1- MX2- Vétérans)

Selon les épreuves et le nombre d'inscrits les 125 et les OPEN pourront être regroupées.

Pour les 65 et 85 si le nombre d'inscrits est insuffisant les deux catégories seront regroupées.

### 3) **Contrôles administratifs et techniques**

Les contrôles auront lieu de préférence le samedi selon les horaires déclarés sur le règlement particulier. **Les pilotes qui ne pourraient pas être présents le matin de l'épreuve, devront obligatoirement prévenir le délégué du championnat par SMS : 06 26 36 45 42 ou par MAIL ericmx1 @orange.fr au plus tard le vendredi soir précédant la course.**

4) **Essais libres** : De 10 à 15 Minutes selon les possibilités de l'organisateur

5) **Chronos et qualifications** : Durée 15 Minutes

Pour toute les catégories l'entrée en piste pour les chronos se fera pour la première épreuve selon l'ordre des numéros, et ensuite selon le classement du championnat.

Nombres de pilotes qualifiés en OPEN :

Si deux groupes : les 20 premiers pilotes qualifiés en groupe A les autres en B

Si trois groupes : les 13 premiers pilotes qualifiés en groupe A, les 13 suivants en B, les autres en C.

6) **Manches** : Idem règlement ligue AURA

Si regroupement des catégories 65 et 85, manche de 15 mn et 1 tour

7) **Classement** : Selon barème ligue AURA

Dans le cas de regroupement de catégorie en groupe OPEN un classement séparé sera fait par catégorie

Exemple Open : 1<sup>er</sup> Mx1 50 pts, 1<sup>er</sup> Mx2 50 pts etc....

Idem s'il y a des pilotes vétérans ou 125 en OPEN

8) **Remises des prix** : Voir règlement AURA sauf pour les vétérans intégrés à la catégorie OPEN seul le premier sera récompensé.

**Calendrier 2019 provisoire (se référer à celui du site engage-sports)**

Date	Lieu de l'épreuve	Catégories Championnat AURA Zone OUEST						Ligue AURA	France
		65	85	125	OPEN				
					MX2	MX1	Vétérans	Anciennes	
7 Avril	Ris	X	X	X	X	X	X		
14 Avril	Moulins	X	X	X	X	X	X		
22 Avril	Quinssaines		X	X	X	X	X		MX1
12 Mai	St Menoux	X	X	X	X	X	X		
7 Juillet	St Mamet			X	X	X	X		Vétérans
4 Aout	Vic le Comte			X	X	X	X		Minivert
01 septembre	Les Martres Morge	X	X	X	X	X	X		
8 Septembre	St Genes Champespe	X	X	X	X	X	X	X	

## **ANNEXE – règlement Championnat de Zone 2 – CENTRE**

**Pilotes admis** : voir article 2 du règlement des championnats Auvergne Rhône-Alpes 2019.

**Vérifications administratives et techniques** : se référer au règlement particulier de chaque épreuve.

**Catégorie 65 et 85 classe 1** : dans le cas où une catégories n'atteint pas 30 pilotes engagés, le jury pourra décider de fusionner les catégories. Le barème de points de l'article 8 s'applique alors séparément à chacune des catégories.

**Catégories 125/mx2/mx1/féminine/vétérans (classes 2, 3 et 4)** : dans le cas où une catégorie n'atteint pas 30 pilotes engagés, le jury pourra décider de fusionner les catégories. Le barème de points de l'article 8 s'applique alors séparément à chacune des catégories.

Si le nombre d'engagés dans une catégorie n'atteint pas 15 pilotes minimum engagés le responsable de zone pourra décider d'annuler cette catégorie en accord avec le club organisateur.

### **OPEN** :

- La série 1 et la série 2, composées par le délégué de zone, participent aux séances d'essais.
- Les 18 à 23 premiers chronos (selon capacité du circuit) de chaque série composent la catégorie OPEN A, les suivants allant en OPEN B. Si le nombre de pilotes à diviser est un nombre impair, l'Open A comprendra un pilote de plus que l'Open B.
- L'entrée en grille pour les manches des catégories OPEN sera : 1<sup>er</sup> chrono série 1, puis 1<sup>er</sup> chrono série 2, puis 2<sup>ème</sup> chrono série 1, puis 2<sup>ème</sup> chrono série 2, et ainsi de suite....
- A l'issue de chaque manche, un classement sera sorti pour chaque catégorie (MX1, MX2, 125, Vétérans, Féminines) cumulant les deux séries ; exemple : si le pilote classé 3<sup>ème</sup> de la manche OPEN B est en fait le 10<sup>ème</sup> MX2 de l'OPEN A+B cumulés dans cette catégorie, alors il marquera les 36 points correspondant au barème de l'article 8 du Règlement général.

La mise en parc d'attente pour les essais libres et chronométrés se fait dans l'ordre du classement général de la catégorie. Pour les courses qui réunissent plusieurs catégories, nous alternerons par ordre de cylindrée de la plus petite à la plus grande.

La catégorie féminine et vétéran rentreront en dernière position dans cet ordre.

Exemple d'un open qui aura les catégories 125/mx2/mx1/féminine/vétérans dans la même série.

Exemple : premier 125/ premier mx2 / premier mx1/première féminine/premier vétérans/deuxième 125/deuxième mx2/ deuxième mx1/deuxième féminine/deuxième vétérans etc..

Pour la première épreuve elle sera par ordre d'engagement sur le site d'inscription : <https://ffm.engage-sports.com> . Tous les pilotes non classés en cours de saison rentreront par ordre d'inscription.

Les essais chronométrés définissent l'entrée en grille de toutes les manches.

**Déroulement de l'épreuve** : un minimum de deux manches par catégorie obligatoire avec libre choix au club organisateur de faire une troisième manche. Pour l'exemple OPEN A ET OPEN B le club organisateur aura pour obligation de faire le même nombre de manche pour les deux séries.

**Championnat** : Tous les pilotes de la ligue AURA marquent des points qu'elle que soit leur zone d'origine.

**Pour tout ce qui n'est pas précisé dans le présent règlement se référer au règlement des championnats AUVERGNE-RHONE-ALPES 2019 de motocross.**

Cette annexe est susceptible d'être modifiée en cours de saison par avenant par le responsable de zone en accord avec la commission motocross. Le règlement ainsi que d'éventuel avenant seront obligatoirement disponibles sur le site officiel de la ligue AURA MOTO : <http://www.lmaura.org/>.

## **AVENANT du 01/01/19 relatif au règlement Spécifique du Championnat de motocross 2019 Zone 2 – CENTRE :**

Tout pilote ayant pris le départ d'une manche mais n'étant pas classé selon l'article 8 du Règlement Général des CHAMPIONNATS DE MOTOCROSS AURA 2019 (limite des 5 minutes ou obligation de 75% des tours du premier) marquera tout de même 1 point pour sa participation à la manche.

## **ANNEXE ZONE 3 – Championnats des Pays de Savoie et de l'Ain :**

### **Championnats**

<b>Dénomination des CHAMPIONNATS</b>	<b>Classes et Cylindrées</b>
<b>Open Espoirs</b> <i>65cc / 85cc</i>	Classe 1 : 65cc / 66cc à 85cc
<b>125cc</b>	Classe 2 • 125cc 2 Temps
<b>Open MX1 / MX2</b>	Classe 3 et 4 : • de 151cc à 500cc 2 Temps • de 251cc à 650cc 4 Temps Classe 2 : • de 100cc à 150cc 2 Temps • de 175cc à 250cc 4 Temps
<b>Vétérans</b>	Classe 2, 3 et 4

### **Inscriptions**

- Les inscriptions pour les catégories Open MX1/MX2 et 125 se feront dans Engage Sport dans la même catégorie mais rouleront séparément selon les règlements particuliers de chaque épreuve.
- Les inscriptions pour les catégories 65cc et 85cc se feront dans Engage Sport dans la même catégorie et rouleront séparément selon les règlements particuliers de chaque épreuve.

**Vérifications administratives et techniques** : le samedi de 16h30 à 19h30. Pour passer les contrôles techniques le Dimanche, s'inscrire impérativement auprès du délégué AVANT le Samedi de la course sous peine d'être refusé.

### **Entrée en grille**

Lors de la 1<sup>ère</sup> épreuve de la saison, la mise en parc d'attente se fait dans l'ordre chronologique des inscriptions sur Engage-Sport.

Pour les épreuves suivantes, la mise en parc d'attente se fait dans l'ordre du classement général de la catégorie à la veille de l'épreuve. Pour les pilotes non classés, ils seront positionnés à la suite des pilotes classés par ordre chronologique d'inscription sur Engage-Sport.

Les essais chronométrés définissent l'entrée en grille de toutes les manches.

### **OPEN MX1/MX2 :**

- En fonction du nombre d'inscrits et de la capacité du circuit, les qualifications pourront comporter 2 groupes.
- La première moitié des chronos de chaque groupe sera qualifiée. Les pilotes non-qualifiés rouleront en consolante.
- Si le nombre de pilotes à diviser est un nombre impair, le groupe A comprendra un pilote de plus que le groupe B.
- A l'issue de chaque manche, un classement sera sorti pour chaque catégorie (MX1, MX2) cumulant les pilotes qualifiés et non-qualifiés ; *exemple : si le pilote classé 3<sup>ème</sup> de la consolante*

est en fait le 10<sup>ème</sup> MX2 de l'OPEN + CONSOLANTE cumulés, alors il marquera les points correspondant au barème concernant les points du Règlement général pour la 10<sup>ème</sup> place.

- Dans le cas où le nombre de pilotes non qualifiés est inférieur aux places restantes dans une autre catégorie, le jury pourra décider de faire rouler ces pilotes dans cette autre catégorie. Ils entreront en grille après les pilotes de l'autre catégorie mais en étant classés en fonction de leur temps des essais chronos. Les deux catégories mélangées auront des classements séparés.

#### 65-85 :

- Ces deux catégories pourront courir soit séparément, soit ensemble, que l'épreuve soit de zone ou inter-zone. Il y aura un classement séparé par catégorie : 65cc et 85cc selon le barème des points du règlement général. La catégorie 85cc sera divisée en 2 sous catégories avec un classement au scratch.

#### Fusion de catégories (classes 2, 3 et 4) :

- Au cas où 2 catégories ne réuniraient pas 20 pilotes chacune, et sous réserve de la capacité du circuit, le jury pourra décider de fusionner les 2 catégories. Le barème des points du règlement général s'applique alors séparément à chacune des catégories.

#### Classement :

- Tous les pilotes de la ligue Auvergne – Rhône-Alpes, quel que soit leur zone d'appartenance, seront classés dans le trophée des Pays de Savoie et de l'Ain.

#### Calendrier provisoire (se référer à celui du site engage-sports) :

##### Championnat des Pays de Savoie et de l'Ain

Club	LIEU	date	OPEN MX1/MX2	125cc	Invitations	Open Espoir 65cc 85cc	Vétérans	Ligue Quad	Ligue Moto Ancienne	Championnat de France
MC PIERRE TORRION	GRIEGES	19/05/2019	X	X		X	X		X	
MC FEILLENS	FEILLENS	26/05/2019	X	X		X	X	X		
MC CHAUMONT	CHAUMONT	02/06/2019			Open Invitation			X		Quad Espoir
MC MAS RILLIER	MIRIBEL	15 ou 16/06/2019	X			X	X			MX2
MC ROCHOIS	THORENS GLIERES	07/07/2019	X	X						Minivert
MC SAINT JOSEPH	FEILLENS	14/07/2019	X	X	Open Invitation	X	X			
MC BERMUDES	SAINT PIERRE D'ALBIGNY	21/07/2019				franco /Italien				
MC CHAUMONT	CHAUMONT	18/08/2018	X		side-car inter invit	X			X	
MC ROCHOIS	THORENS GLIERES	01/09/2019			3x MXdN	X			X	
MC VIRY	VIRY	7 et 8/09/2019			Open Invitation					
AMS BUGEY	AMBERIEU EN BUGEY	22/09/2019	X	X		X	X	X		
MC LA MOTTE SERVOLEX	MERY	13/10/2019	X	X		X	X	X		

## ANNEXE - REGLEMENT ZONE 4 - SUD

### Déroulement de l'épreuve :

Pour les essais de chaque course du Trophée, le tirage, pour les MX2, sera aléatoire (fait par l'ordinateur) pour définir les deux séries. A l'issue des deux séances chronométrées, 50% des meilleurs chronos seront en série A et les 50% restants seront en série B. Seuls les pilotes de la série A participeront à la finale.

Pour le classement des MX2, les 45 premiers (A et B confondus) marqueront des points.

Lorsque les 85cc + et - de 12 ans roulent ensemble, le classement à la journée se fera avec les points marqués au « scratch ».

Pour le classement à l'année, les points des manches seront redistribués après le retrait des hors classements comme on l'a toujours fait.

La finale aura lieu suivant la décision de l'organisateur et du jury : elle comprendra les 125cc, les MX2 et les MX1 avec un minimum de 35 pilotes et un maximum de 45 pilotes suivant la configuration du circuit. Elle ne pourra avoir lieu que 45mn après la fin de la manche des derniers qualifiés. Le classement de la journée, pour ces 3 catégories, se fera sur les 3 manches.

Les pilotes, hors-classements, participeront à la finale, au podium et seront classés à la journée.

Les pilotes qualifiés qui ne participeront pas à la finale ne seront pas récompensés même si leurs points sont supérieurs à ceux qui ont fait la finale.

Les licences à la journée seront acceptées suivant l'organisateur.

### Catégorie :

En cas de catégorie pleine, les 125cc pourront rouler en MX2 et les Vétérans dans la catégorie de leurs cylindrées.

Les pilotes en MX2 auront le choix de rouler soit en MX2 soit en MX1.

Il n'y aura que 2 catégories en Vétérans : Argent à partir de 40 ans révolus et Or à partir de 50 ans révolus.

### Horaires :

Essais libres : 12 mn

Essais chronos : 15 mn

65cc : essai 10 mn, course 12 mn + 1 tour

### **Calendrier provisoire (se référer à celui du site engage-sports)**

CALENDRIER DRÔME / ARDECHE / ISERE TROPHEE 2019 FFM

DATE	LIEU	DEP	CLUB	CATEGORIES
03/03/2019	LA VOULTE	07	MC LA VOULTE	125cc / 2 MX2 / MX1 / Vétérans
24/03/2019	VALENCE	26	MC VALENCE	85cc / 125cc / 2 MX2 / MX1 / Vétérans
07/04/2019	VALENCE	26	MC VALENCE	CHPT de France Quads et MX2 / Open / Open 85cc
21/04/2019	ST BARTHELEMY DE VALS	26	MC ST BARTH	65cc / 85cc / Ligue Motos Anciennes / Quads / Open
22/04/2019	ST BARTHELEMY DE VALS	26	MC ST BARTH	125cc / 2 MX2 / MX1 / Vétérans
28/04/2019	ST VERAND	38	MC ST MARCELLIN	125cc / 2 MX2 / MX1 / Vétérans / Open Quads
05/05/2019	BOUVESSE	38	MOTO VERTE BOUVESSE	65cc / 85-12ans / MX2 / Open + CHPT France 125cc
12/05/2019	LAVILLEDIEU	07	MC AUBENAS/VALS	65cc / 85cc / 125cc / 2 MX2 / MX1 / Vétérans
26/05/2019	CREST	26	MC CRESTOIS	65cc / 85-12ans / 125cc / 2 MX2 / MX1 / Vétérans
10/06/2019	MONTCHENU	26	MC HERBASSE	85cc / 125cc / MX2 / MX1 / Vétérans / Ligue Motos Anciennes
23/06/2019	CHANOS - CURSON	26	M 3 C	65cc / 85cc / 125cc / 2 MX2 / MX1 / Vétérans
09/08/2019	LAVILLEDIEU	07	MC AUBENAS/VALS	FESTIVAL NOCTURNE ( 85cc,125cc, MX2, MX1)
08/09/2019	GRANGES - GONTARDES	26	MC GRANGES-GONT	65cc / 85cc / 125cc / MX2 / MX1 / Vétérans
15/09/2019	LA VOULTE	07	MC LA VOULTE	CHPT France Vétérans / Open
06/10/2019	MONTMEYRAN	26	MC VALENCE	65cc / 85-12ans / 125cc / 2 MX2 / MX1 / Vétérans
27/10/2019	LA VOULTE	07	MC LA VOULTE	65cc / 85cc / Ligue Motos Anciennes / Course par équipe

**RENSEIGNEMENTS PILOTE ↓**

NOM →

Prénom →

N° licence →

Club →

Ligue →

**NUMERO demandé sur engage-sports →**

Dénomination des Championnats ↓	Numéros autorisés ↓	cochez la case correspondante ↓
Championnat de Zones 65cc	du n° 1 au n° 999	<input type="checkbox"/>
Championnat de Zones 85cc	du n° 1 au n° 999	<input type="checkbox"/>
Championnat de Zones 125cc	du n° 1000 au n° 1999	<input type="checkbox"/>
Championnat de Zones MX1	du n° 1000 au n° 1999	<input type="checkbox"/>
Championnat de Zones MX2	du n° 1000 au n° 1999	<input type="checkbox"/>
Championnat de Zones Vétérans	du n° 1000 au n° 1999	<input type="checkbox"/>
Championnat de Ligue Motos Anciennes	du n° 1 au n° 999	<input type="checkbox"/>
Championnat de Ligue Quads	du n° 1 au n° 999	<input type="checkbox"/>

Conformément au règlement des Championnats MOTOCROSS Auvergne-Rhône-Alpes 2019 après avoir fait sa demande de N° sur le site engage-sports <https://ffm.engage-sports.com>

[tout pilote extérieur à la Ligue AuRA sera tenu d'envoyer le présent document accompagné d'un chèque de 10 € \(à l'ordre de la Ligue\) à l'adresse suivante](#)

**Ligue Motocycliste Auvergne-Rhône-Alpes  
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve  
26600 LA ROCHE DE GLUN**

**Attention, votre numéro ne sera validé sur engage-sports qu'à réception du document et du chèque**